

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 15 octobre 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Micheline DEPOORTER-COEMAN, Isabelle D'HERBIGNY, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Noémie D'HALLUIN, Laurine DELARGE-DENIS, MM. Christian HERREMAN, Jérôme FISMAN, Jean-Michel HOVART conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Emmanuelle TRENTESAUX (à Mme Camille BOURDON), Mme Francine VANCAEYZEELE (à M. Christian HERREMAN), M. Yves PAUL (à M. Jean-Michel HOVART)

Absente excusée : Mme Valérie ROBIN

N° 26-4-8

Transition écologique

Lutte contre le frelon asiatique

Intervention municipale

Rapport de Mme E. DECARNE,
Adjointe au maire déléguée à la Transition Ecologique

Le frelon asiatique représente une menace avérée pour la santé publique, l'environnement et les ruchers. Lorsqu'ils sont situés à proximité des habitations, ces nids nécessitent une intervention rapide par des professionnels qualifiés.

Il est proposé au Conseil Municipal de définir un cadre d'intervention par lequel la commune organise directement la destruction des nids situés chez les particuliers suivant les modalités ci-dessous :

- Signalement du nid auprès des services de la mairie,
- Validation de la nature de l'insecte par un agent communal ou un référent habilité,
- Intervention du prestataire désigné par la ville directement chez le particulier après signature d'une convention d'autorisation d'intervention.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- d'approuver la mise en place du dispositif municipal d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur des propriétés privées (particuliers) sur le territoire de la commune
- de prendre en charge intégralement, dans la limite des crédits inscrits au budget, l'intervention de destruction du nid de frelons asiatiques identifié par les services de la ville.
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'autorisation d'intervention auprès des particuliers concernés.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice courant.

Travaux Préparatoires
Commission Générale du 1^{er} octobre 2026

Vote à l'unanimité

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance